



**Renouvellement du partenariat avec l'ARIENA  
et programme d'actions concertées pour 2014**

**Rapport n° CP/2014/168**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Depuis 1996, les actions d'éducation à l'environnement s'inscrivent dans le cadre d'une politique concertée et identique entre les trois collectivités qui examinent chaque année les différents projets en termes de sensibilisation, formation, conception d'outils, équipements pédagogiques, investissement des structures ou encore animation du réseau. Le présent rapport précise les axes d'intervention avec l'ARIENA, ainsi que l'ensemble du programme d'actions pour 2014.

I. Priorités Départementales en matière d'éducation à l'environnement.

Les priorités Départementales en matière d'éducation à l'environnement s'inscrivent tout d'abord dans le schéma de la politique concertée entre les trois collectivités alsaciennes, la Région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin ; coordonné et animé par l'Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA).

Celles-ci ont été redéfinies après un travail prospectif au travers de nos différentes politiques et validées par la Commission Permanente du 04 mars 2013.

Le public cible de cette politique est avant tout le public scolaire, avec l'exigence qu'au moins un enfant puisse profiter d'une animation d'éducation à l'environnement en cours de scolarité en primaire. Cependant, au regard des projets engagés au travers des agendas 21 collèges ou des projets sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire, nous cherchons également à toucher en particulier le public des collégiens. De manière plus secondaire, le grand public, (adulte, entreprises, écotourisme) est touché par des animations spécifiques. Ainsi, différentes politiques concourent à définir les priorités en matière d'éducation à l'environnement : la politique jeunesse, la politique des sports, la politique des collèges, la politique des déchets, la politique des rivières, le schéma départemental des espaces naturels...

Cette vision transversale permettra d'avoir pour ces politiques une meilleure cohérence entre les actions menées sur le territoire en matière d'éducation à l'environnement et l'appel à projet régional géré par l'ARIENA.

Les projets présentés pour l'année 2014 s'inscrivent dans ce cadre.

## II. Actions relevant de l'application des critères Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et structures assimilées.

Selon les critères d'intervention votés en 2008 dans le cadre de la politique concertée avec la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, il est proposé d'apporter en 2014 un soutien financier pour les CINE et structures assimilées à hauteur de 67 200 € (Muttersholtz, Munchhausen, Strasbourg, Frohmuhl, Lorentzen).

Dans ce cadre, il est proposé que notre assemblée intervienne pour l'ensemble des actions des 4 CINE et de la structure assimilée à hauteur de 336 000 € pour le fonctionnement, selon le détail figurant en annexe 1.

## III. Actions menées par les associations du réseau.

Il est proposé de poursuivre notre contribution à l'action de sensibilisation du réseau et d'intervenir à hauteur de 156 540 € pour le fonctionnement des associations, selon le détail figurant en annexe 1.

## IV. Financement de l'ARIENA.

Il est proposé de reconduire la subvention de la façon suivante :

- 71 700 € pour la mise en œuvre des actions suivantes :
  - L'animation et la coordination du réseau associatif régional d'éducation à l'environnement,
  - L'organisation et la coordination des actions territoriales, en particulier envers les collectivités locales,
  - Le suivi du dispositif « Protéger l'Environnement J'Adhère » 2014 / 2015,
  - La Formation des acteurs d'éducation à l'environnement 2014,
  - Le déploiement des ressources pédagogiques,
  - La réalisation du tableau de bord 2014,
  - Les actions de communication de la structure
  
- 82 560 € pour le fonctionnement de l'association.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur les enveloppes budgétaires correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15170	65-6574-738	649 300,00 €	649 300,00 €	646 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- arrête le programme 2014 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés,*
- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 646 800 €.*

*Les modalités de versement sont les suivantes :*

*1. Conformément au règlement financier départemental, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2014 pour les bénéficiaires suivants : le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, l'association SINE (ferme Bussière), le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnenbach, l'association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF du Bas Rhin, pour la ferme pédagogique de Rhinau et l'ARIENA. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.*

*2. Conformément au règlement financier départemental, pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.*

*Elle autorise son président à signer les conventions financières 2014 à intervenir entre le Département et le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnenbach, le CINE de Lorentzen, l'association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF du Bas-Rhin, pour la ferme pédagogique de Rhinau et l'ARIENA, ainsi que la convention triennale 2014/2016 (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).*

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL